



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 24 JANVIER 2025

N°07/2025

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 976-200060473-20250123-072025-DE

Berger
Levrault

En exercice : 34

Étaient présents :

Présents : 19 Pour : 19
Absents : 15 Contre : 00
Procuration : 00 Abstention : 00
Votants : 19 Blanc : 00

Ali Moussa MOUSSA BEN, Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chadhouli ABDOU, Chanrani ABDOU, Zaïdi ABDOU, Anouir ABDOU SOILIH, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Hafidhou ABIDI MADI, Mirhane OUSSENI, Madi YOUSOUF, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD, Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :

Demande de subvention au titre du FEI 2025 pour le financement des travaux d'aménagement de la plage de Mbouanatsa

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zamimou AHAMADI, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Zakiya TOIBIBOU, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Bihaki DAOUDA, Hissani JEAN RENE, Abachia HAMADA, Hanima IBRAHIMA, Abdou RACHADI, Houraza ATTOUMANI FOUNDI

Procuration :

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 30/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de janvier, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 17 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN, Président. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Attoumani Black ABDULLAH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ;
Vu les Statuts de la Communauté de communes du Sud de Mayotte modifiés par arrêté préfectoral n°2024-SG-401 du 29 mai 2024 ;
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Sud n°62/2023 définissant et modifiant l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Commune du Sud ;
Vu le Rapport N°07/CCSUD/2025 relatif à la demande de subvention au titre du FEI 2025 pour le financement des travaux d'aménagement de la plage de Mbouanatsa.

Considérant qu'à travers le projet d'aménagement de la plage de Mbouanastala la CCSud pourra renforcer l'attractivité de son territoire, améliorer le cadre de vie des habitants, en valorisant des espaces naturels et en apportant des activités de loisirs nouvelles à vocation familiales, économiques, sportives et touristique ;

Considérant que ce projet répond par ailleurs aux objectifs fixés dans le contrat de relance et de transition écologique de la CCSud, en l'occurrence l'axe 4 « Se positionner comme un territoire touristique, authentique, à taille humaine, original » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à demander à l'Etat, au titre du FEI 2025, une subvention d'un montant de 1 000 000 € pour le financement des travaux d'aménagement de la plage de Mbouanatsa ;

Article 2 :

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émergence.

D'autoriser le Président à signer avec l'organisme financeur la convention d'attribution de subvention, le cas échéant ;

Article 3 :

De valider le plan de financement suivant :

	Part FEI	FCTVA	Part CCSUD	TOTAL
Montant	1 000 000 €	319 715,28 €	833 249,57 €	2 152 964,85 €
Taux	46,45 %	14,85 %	38,70 %	100 %

Article 4 :

D'autoriser le Président à signer tous documents et actes y afférents.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 976-200060473-20250123-072025-DE

Berger
Levisait

Le Président

Ali Moussa MOUSSA BEN

Pour COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD, nom et signature:

LE PRÉSIDENT
Ali Moussa MOUSSA BEN



Le 02/02/2025 à 13:01

par : MOUSSA BEN Ali-Moussa